



## SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025 PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois de décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 25 novembre 2025, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Présents :** M GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD,

**Excusées :** Mmes FREBAULT, PIERRÉ et PLISSONNIER

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

**Secrétaire de séance : M CURT**

### **ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations :
  - Mandat de recettes : autorisation pour signer la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de recharges électriques (IRVE) et fixation des tarifs de redevance pour l'exploitation des bornes d'IRVE et des frais de stationnement
- Urbanisme :
  - Présentation des dossiers en cours
- Questions diverses
  - Arrêté préfectoral du 29/10/2025 portant autorisation environnementale (volet IOTA) concernant le projet de plan d'épandage et de plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse porté par la CA3B

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 03 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2025.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DM2025-48 : Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 470 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'aménagement d'un cheminement "modes doux" entre Servas et Lent**

Décision de :

- Contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 470 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:
  - ✓ Ligne du Prêt : Transformation écologique
  - ✓ Montant : 470 000 euros
  - ✓ Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
  - ✓ Durée d'amortissement : 25 ans
  - ✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle
  - ✓ Index : Livret A
  - ✓ Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5%
  - ✓ Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
  - ✓ Amortissement : Déduit (échéances constantes)
  - ✓ Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
  - ✓ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
  - ✓ Typologie Gissler : 1A
  - ✓ Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt
- Signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

### **DM2025-49 : Avenant n° 1 au contrat de maintenance signé le 4 octobre 2022 avec la SARL BRESSE-FROID**

Décision de signer l'avenant n° 1 au contrat de maintenance signé le 4 octobre 2022, entre la Commune de Servas et la SARL BRESSE FROID - 60 Allée des Frères Lumière – ZA Les Bruyères – 01960 PERONNAS afin d'ajouter au contrat initial le contrôle périodique de :

- la chambre froide de la Salle des Fêtes,
- le four de remise en chauffe, un réfrigérateur et un réfrigérateur/congélateur au restaurant scolaire.

La durée du contrat est fixée à un an renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour un montant annuel de 1 045 € HT – 1 254 € TTC, révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la main-d'œuvre « Industries Mécaniques et Electriques » calculé par l'INSEE et publiées au B.O.C.C.

### **DM2025-50 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de CHAUDY Paul Jules et RAFFIN Louise - emplacement 26 carré 1**

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. CHAUDY Paul Jules et Mme RAFFIN Louise, pour l'emplacement n° 26 carré 1, pour une durée de 15 ans à compter du 30/10/2025.

**DM2025-51 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. BRANCHY Léon et Mme CHAPUIS Amélie - emplacement 47 carré 1**

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. BRANCHY Léon et Mme CHAPUIS Amélie, pour l'emplacement n° 47 carré 1, pour une durée de 30 ans à compter du 24/10/2025.

**DM2025-52 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. HYVERT Jean et Mme BRAZIER Yvonne - emplacement 38 carré 1**

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. HYVERT Jean et Mme BRAZIER Yvonne, pour l'emplacement n° 38 carré 1, pour une durée de 15 ans à compter du 29/10/2025.

**DM2025-53 : Aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Décision d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre INFRATECH à la somme de 27 141,00 € HT soit 32 569,20 € TTC et d'autoriser la SPL IN TERRA, mandataire agissant au nom et pour le compte du mandant, à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'études INFRATECH, ainsi que tous les actes contractuels nécessaires à son exécution y afférents.

**DM2025-54 : Aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Décision d'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent au groupement SOCATRA/FALAISE, pour un montant de 514 003,20 HT soit 616 803,84 TTC, et d'autoriser la SPL IN TERRA, mandataire agissant au nom et pour le compte du mandant, à signer le marché de travaux, ainsi que tous les actes contractuels nécessaires à son exécution y afférents

**DELIBERATIONS**

**DEL2025-47 : MANDAT DE RECETTES : AUTORISATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES (IRVE) ET FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE POUR L'EXPLOITATION DES BORNES D'IRVE ET DES FRAIS DE STATIONNEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1611-7-1 et L 2224-37 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu le projet de convention de mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Commune de Servas a adhéré au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur ;

Considérant que l'entreprise FRESHMILE a été déclarée attributaire du marché n°24013AO1 en tant que co-traitant aux côtés des entreprises Serpollet, Serpollet Centre-Est, SARESE et ENSIO EST pour la « Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques - secteur Nord-Ouest » ;

Considérant la nécessité pour la Commune de Servas de donner mandat à un Mandataire (la société FRESHMILE), pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques ;

Considérant que le Mandataire agira au nom et pour le compte de la Commune de Servas. Il sera chargé notamment :

- D'appliquer la tarification mise en place par la Commune de Servas, selon la politique tarifaire définie par cette dernière,
- De facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ;
- De collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès ;
- D'encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort.

Considérant que le comptable public a été consulté et a émis un avis favorable en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer librement les montants des redevances applicables à l'exploitation des bornes IRVE et des frais de stationnement, sur la base de la proposition tarifaire suivante, soumise à sa décision :

Borne > 40 kW	
Prix TTC / kWh	0,30 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 2 h de stationnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIE**, par le biais d'une convention de mandat, la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) au nom et pour le compte de la Commune de Servas, suite à l'avis favorable du comptable public en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
  - **APPROUVE**, dans son intégralité, la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) joint en annexe ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
  - **APPROUVE** les tarifs ci-dessus sur le territoire communal pour l'utilisation des bornes IRVE et les frais de stationnement ;
  - **DELEGUE** à Monsieur le Maire le pouvoir d'ajuster les tarifs fixés ci-dessus, dans la limite d'une variation maximale de +10 % par rapport aux tarifs approuvés ;
- Le Maire devra justifier et informer le Conseil Municipal de toute modification opérée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

## URBANISME

### Présentation des dossiers en cours

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP 001 405 2580039	SCI Valencienne	Isolation par l'extérieur et ravalement de façades	350 route de Bourg	Non-opposition du 28/11/2025
DP 001 405 2580041	CLAIR Dominique	Construction d'une pergola adossée à la maison	965 route de Saint-André Nisson	Opposition du 28/11/2025

### Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : rencontre de 2 promoteurs immobiliers :

- FONTANEL PROMOTION : rencontres des 17/10/2025 et 21/11/2025

Présentation d'un projet de 21 logements sociaux intermédiaires avec la possibilité d'extension par quelques parcelles à lotir, sur un tènement communal de 5 000 m<sup>2</sup> situé « En Bryet », à l'entrée Sud de l'agglomération.

Ce programme nécessiterait une modification du PLU car il diffère de l'OAP de ce secteur qui envisage une mixité typologique sur un tènement d'environ 1,8 ha, avec de l'habitat dense, du groupé et de l'individuel et 20 logements au total.

Les élus donnent un avis défavorable à ce projet, optant, de préférence dans ce secteur, pour un aménagement d'un lotissement de plusieurs parcelles, dans les limites de ce qu'une révision de l'OAP pourra permettre.

- ATHELYA : rencontres des 04/11/2025 et 26/11/2025

Présentation d'un projet de 28 logements sociaux, composés de 7 bâtiments jumelés en duplex avec jardin et d'un bâtiment R+1 et R+2 de 14 appartements avec rez-de-jardin ou balcons, sur un tènement communal de 8 000 m<sup>2</sup> situé en lieu et place du parking « poids lourds ».

Des études paysagères seraient réalisées pour l'aménagement des espaces communs et la création d'une barrière végétale en bordure de la route départementale.

Ce programme nécessiterait également une modification de l'OAP prévue dans le PLU.

Les élus donnent un avis favorable à la poursuite de l'étude de ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

### Serge GUERIN :

#### ➤ Aménagement d'une voie « modes doux » entre Servas et Lent :

- Les travaux : ils devraient débuter en février 2026 pour une durée de quatre mois, hors intempéries. Le Groupement SOCATRA/FALAISE prévoit la mise en place de deux équipes pour tenir ce délai et prendre en compte les périodes de vacances scolaires, pour les travaux devant l'école de Servas.

- Les acquisitions foncières : les propriétaires concernés ont donné un accord de principe qui sera formalisé par la signature d'une promesse de vente rédigée par un Notaire. Ce dernier a été relancé pour connaître l'avancée de cette procédure.
- L'aménagement du passage à niveau : la SNCF n'a, pour l'instant, fourni aucune étude permettant d'estimer le coût des travaux d'aménagement.

➤ **Aménagement entrée Nord :**

- Financement : une enveloppe de 110 000 € a été sollicitée lors de l'instance des Maires de Grand Bourg Agglomération du 01/12/2025, dans le cadre du PET2.
- Suivi de la procédure : les levés topographiques ont été réalisés. La consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sera lancée prochainement afin de pouvoir valider l'AVP en avril, dans la mesure du possible. Cela permettra d'avoir un chiffrage plus précis pour les demandes de subventions.

➤ **Restructuration du centre bourg :**

- Rencontre avec Grand Bourg Habitat (GBH) et la SPL IN TERRA le 14/11/2025 : le projet avance conformément aux prévisions. Le Conseil d'Administration de GBH devrait valider un accord de principe le 05/12/2025 et délibérera début 2026 pour arrêter le plan de financement qui commencera à courir en 2027.

Une étude d'opportunité a défini le nombre de logements (une vingtaine) et son potentiel (du T2 au T5). Un avis positif a été rendu par Grand Bourg Agglomération étant donné que le projet correspond à tous les critères du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Prochaines étapes : réunion avec la Vice-Présidente de GBA en charge de l'urbanisme et la Présidente de GBH pour la présentation du projet, et réunion début janvier pour la présentation du cabinet d'architecte et la définition du planning.

- Avancée de l'étude de faisabilité :

- Démolitions des bâtiments : les visites des bâtiments sont terminées pour l'établissement des devis correspondants.
- Etude de structure des bâtiments mitoyens non démolis : la Commune a le choix entre 2 procédures pour réaliser cette étude avant démolition :
  - Le constat d'un commissaire de justice.
  - Le référé préventif.

Le référé préventif, bien que plus onéreux qu'un constat, semble plus adapté dans les situations complexes nécessitant une expertise technique approfondie et une approche contradictoire, notamment en cas d'éventuels litiges liés aux démolitions. Les élus valident cette option.
- Plans et chiffrages : les plans ont été mis à jour et une note de synthèse du travail effectué sera rédigée pour clore le dossier. Le chiffrage total des travaux de démolition sera communiqué par la SPL IN TERRA après réception de l'ensemble des devis demandés.

- Construction de la future mairie : information sur la possibilité de réaliser une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) avec un promoteur. Le promoteur construit l'ensemble du bâtiment « mairie/logements/éventuels commerces » et revend les locaux après construction : à la Commune pour la Mairie, aux bailleurs sociaux pour les logements et à des professionnels pour les commerces. Une consultation sera nécessaire pour le choix du promoteur. La SPL IN TERRA est en capacité d'apporter son soutien à la Commune pour la rédaction du cahier des charges et l'ouverture des plis. Un devis pour cette prestation d'accompagnement sera prochainement demandé.

➤ **Accueils de loisirs ALFA3A :**

- Budget prévisionnel 2026 (périscolaire, vacances scolaires et mercredis) : le budget prévoit une augmentation plus ou moins importante de la part communale pour chacune des activités gérées, due à l'augmentation des salaires et à la non-reconduction du financement FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire).
  - Financement du temps méridien comprenant l'intervention d'un directeur et de deux animatrices : le reste à charge total pour la Commune est estimé à 30 000 €. Il a été évoqué une éventuelle participation de l'association « Les P'tites Fourchettes ». Cette dernière pourrait ainsi contribuer au surcoût de la prestation, permettant à la Commune de maintenir les tarifs des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026 sans hausse pour les familles. Une convention tripartite (Commune / Les P'tites Fourchettes / ALFA3A) serait alors nécessaire. Une réflexion sera engagée concernant la gestion du temps méridien et sur sa tarification pour la rentrée 2026-2027.
- **Arrêté préfectoral du 29/10/2025** portant autorisation environnementale (volet IOTA) concernant le projet de plan d'épandage et de plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse porté par la CA3B : information des Conseillers Municipaux.
- **Cérémonie des vœux** : le 11/01/2026 à 10h00 dans la salle des fêtes

**Christèle MAYOUSSIER :**

- **Finances** : réunion avec la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) le 21/11/2025 au cours de laquelle a été présenté le document de valorisation financière et fiscale 2024 de la Commune. Les finances de la Commune ne génèrent pas d'inquiétudes.
- **CCAS :**
- Colis : la distribution est programmée le 06/12/2025 (14 colis).
  - Banquet : il aura lieu le 13/12/2025. Le nombre d'inscrits s'élève à 91.
  - Mutuelle communale : 8 contrats ont été souscrits en 2025. Deux nouvelles permanences sont programmées les 13 et 15 janvier 2026 à Servas.

- Ateliers de prévention des chutes : deux ateliers sont organisés le 23 janvier 2026 après-midi, dans la salle Henri Baillet. Ils seront animés par Claire STASKOWIAK, ergothérapeute diplômée d'Etat.
- **Bulletin Municipal** : la distribution est programmée pendant les vacances de fin d'année. Il sera accompagné du livret DICRIM élaboré dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci devrait être livré très prochainement.
- **Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Reysouze Vieux-Jonc** : Assemblée Générale programmée le 16/12/2025 à Montcet.

**Ludovic CURT :**

- **Temps méridien** : information sur un problème rencontré avec un enfant.
- **Projet « cirque » de l'école** : présentation du devis établi par l'ETAC de Bourg-en-Bresse. Le choix de la prestation se porte sur des ateliers hebdomadaires « massés » sur 2 semaines de 4 jours, en passant toutes les classes sur 1 journée, avec présentation aux parents le dernier jour. Le coût total s'élève à 3 286 €. Le budget alloué à ce projet par la Mairie étant de 2 500 €, un devis distinct de ce montant devra être établi au nom de la Commune.

**Vincent REYNAUD :**

- **Vidéoprotection** : information sur la notification de la subvention de la Région qui s'élève à 39 978,00 €.
- **SIEA** : prochaine Assemblée Générale le 12/12/2025 au cours de laquelle sera présenté le Débat d'Orientation Budgétaire.

**Jean-Claude ECOCHARD :**

- **Point sur les devis :**
  - Travaux de plomberie dans les sanitaires de l'école élémentaire et de la Mairie : devis de l'entreprise Anthony TROMPILLE d'un montant de 1 470 € HT soit 1 764 € TTC validé.
  - Réparation de la tondeuse John Deere : un devis a été établi par l'entreprise MCDA pour un montant de 6 785,93 € HT soit 8 143,12 € TTC.
- **Four à pain** : le four est démonté. Il sera entreposé dans l'atelier municipal en attendant sa reconstruction. Il comprend les réparations et l'entretien annuel.

**Pascal LEGRAIS-BOUCHER :**

➤ **Comptes rendus des réunions :**

- Le 07/11/2025 : AG de la FNACA
- Le 13/11/2025 : AG de la Madrigale (2 changements au sein du Bureau dont la Présidente)
- Le 20/11/2025 : La « Sainte-Geneviève » - fête des gendarmes
- Le 29/11/2025 : AG de Sourire d'Automne (certaines tables de la salle des fêtes sont en mauvais état et problème de roulettes sur les chariots)
- Le 26/11/2025 : AG des Amis du Four de la Fretaz

➤ **Correspondant Défense :**

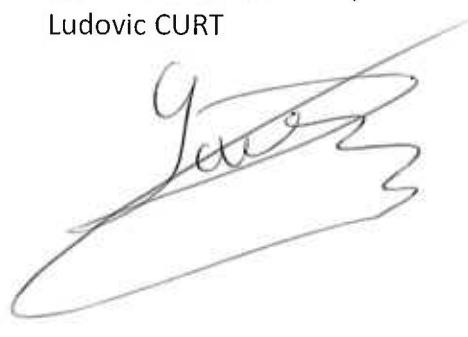
- Invitation au concert du Gouverneur Militaire de Lyon le 16/12/2025 sur le thème des 130 ans du cinéma en musique. Ce concert gratuit fera ensuite l'objet d'une collecte de dons au profit du Bleuet de France, une œuvre nationale qui vient en aide aux anciens combattants et à leurs familles en cas de blessure ou de décès, ainsi qu'aux victimes d'actes terroristes.
- La Base Aérienne d'Ambérieu-en-Bugey a fêté cette année son 80<sup>ème</sup> anniversaire. Elle est commandée par le Colonel Caroline GRAZIANA.
- Le camp de la Valbonne accueille le 68<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie d'Afrique mais également un Régiment Médical.
- CIRFA (Centre d'information et de recrutement des Forces armées) de Bourg-en-Bresse : augmentation du nombre d'engagés en 2025 (104 personnes de 17 à 34 ans).

➤ **Emmaüs :** organisation d'un ciné rencontre le 18/12/2025 à 19h00 à la salle des fêtes de Servas avec la projection d'un film « HARQA ce qui nous consume ».

Prochaine séance du conseil : lundi 12 janvier 2026 à 20h00.

Séance levée à 22h45

Le Secrétaire de séance,  
Ludovic CURT



Le Maire,  
Serge GUERIN



